



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le huit avril deux mil vingt-et-un, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Présents :

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir à partir du compte rendu des actes administratifs pris par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, M. Damien Metzlé, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Catherine Despierre, Mme Valérie Sidot-Courtois à partir de la délibération n° 2020-04-14/03 incluse, M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Omar N'Dior, M. Stéphane Lambert, M. Michael Janot, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, M. Didier Blanchard, Mme Pascale Quéfélec, M. Pierre-François Brisaboïs, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, Mme Sophie Paris.

Ont donné procuration :

Mme Magali Lamir à M. Pascal Thévenot jusqu'à l'approbation du procès-verbal inclus, Mme Elodie Simoes à M. Olivier Poneau, Mme Nathalie Brar-Chauveau à M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias à Mme Michèle Ménez, Mme Dominique Busigny à M. Bruno Drevon, Mme Nathalie Normand à M. Frédéric Hucheloup, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Catherine Despierre jusqu'à la délibération n° 2020-04-14/02 incluse, Mme Valérie Péresse à M. Arnaud Bertrand, M. Marouen Touibi à M. Stéphane Lambert.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2021-04-14/09

Objet : budget primitif 2021 - Décision modificative n° 1.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes,

VU sa délibération n° 2020-12-16/02 du 16 décembre 2020 approuvant le budget primitif 2021 de la Commune,

VU les avis favorables, à l'unanimité, rendus par les commissions Ressources, Aménagement et Environnement et Solidarités-Qualité de vie, réunies en séances le 06 avril 2021,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'inscrire des crédits pour deux opérations urgentes, non prévues dans le budget primitif 2021, à savoir d'une part, le dispositif départemental d'accompagnement des communes dans le soutien des commerçants et artisans et, d'autre part, l'aménagement paysager de l'A86 et de l'avenue de l'Europe,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n° 1 au budget de la Ville 2021, telle que détaillée dans les tableaux ci-dessous :

Fonctionnement

Chapitre	Imputation	Intitulé de la nature	Propositions nouvelles de dépenses	Propositions nouvelles de recettes
65	6574	Subventions	141 000,00 €	
74	7473	Participation Conseil Départemental		141 000,00 €

Investissement

Chapitre	Imputation	Intitulé de la nature	Propositions nouvelles de dépenses	Propositions nouvelles de recettes
45	45813	Dépenses sous mandat	270 000,00 €	
45	45823	Recettes sous mandat		270 000,00 €

DIT que les documents d'informations budgétaires et comptables seront consultables sur le site internet de la Ville.

Fait et délibéré en séance le 14 avril 2021.